

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} avril 2019, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Benoît Couture
Steve Leblanc	Rémi Beauchesne
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2019-04-50 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019
4. Présentation des comptes
5. Adoption du Règlement #506 – Gestion contractuelle
6. Adoption du Règlement #507 concernant le traitement des élus municipaux
7. Avis de motion – Règlement #508 concernant la citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial
8. Présentation du Projet de Règlement #508 concernant la citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial
9. Offre de services – Analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable
10. Embauche d'une ressource – Personne responsable de l'amélioration de la vie communautaire
11. Projet Fibre optique – Appui de la municipalité à Sogetel
12. Projet FDT – Plan pour amélioration de la sécurité des déplacements actifs
13. Soumission de l'organisme Vivre en Ville pour le plan visant l'amélioration de la sécurité des déplacements actifs
14. Projet FDT - Jeux d'eau
15. Soumission de l'entreprise Cameleoh pour l'aménagement des Jeux d'eau
16. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019
17. Adhésion à la Télévision communautaire des Bois-Francs
18. Adoption du rapport financier 2018
19. Congrès COMBEQ 2019
20. Relai pour la vie – Activité de l'école primaire
21. Proclamation de la semaine de l'action bénévole
22. Fondation Réal Lavertu
23. Projet CAP Eco-Communautaire 2019

24. MADA – Comité pour suivi du plan d'action - Reporté
25. Correspondance
 - a) Invitation à une rencontre qui sera tenue le 9 avril à Notre-Dame-de-Ham ayant comme thème de discussion « l'importance des services de proximité »;
 - b) Invitation de l'entreprise Kheops International USA qui célèbre ses 25 ans;
 - c) Accueil au Centre Communautaire de la rencontre du 23 avril 2019 à 19h du Comité de Sécurité Publique (CSP) de la MRC d'Arthabaska;
 - d) Tenue d'une présentation publique du Conseil Local du Patrimoine le mardi 30 avril 19h à l'église dans le projet la citation de l'église Sts-Anges à titre d'immeuble patrimonial;
 - e) Présentation Politique MADA – mercredi 8 mai de 13h30 à 15h30
26. Période de questions
27. Clôture de séance

2019-04-51 Approbation du procès-verbal du 12 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 12 mars 2019 soit accepté, tel que rédigé.

2019-04-52 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 122,667.36 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2019-04-53 Adoption du règlement #506 – Gestion Contractuelle

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat

qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M. ;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE la municipalité est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité;

ATTENDU QUE qu'en dehors des cas prévus à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le conseil peut déléguer par voie de règlement au directeur général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

ATTENDU QUE le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #506 concernant la Gestion contractuelle.

2019-04-54 **Adoption du règlement #507 – Traitement des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001), détermine les pouvoirs du conseil en matière de traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Projet de loi N^o 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de

proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, ont apporté des modifications à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001);

CONSIDÉRANT QU'en juin 2017, le parlement canadien a adopté le projet de loi C-44 (PL C-44) et que l'article 6(3) du PL C-44 prévoit que l'exception prévue à l'article 81(3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est abrogée, cette modification entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019 en vertu de l'article 6(6) du PL C-44, signifiant qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux membres du conseil municipal devra être incluses dans le calcul de leurs revenus imposables annuels;

CONSIDÉRANT QUE si aucune modification n'est faite dans la rémunération aux élu(e)s, l'imposition de l'allocation de dépenses au niveau fédéral aura comme effet de réduire le revenu disponible des élu(e)s;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et qu'en vertu desdites modifications, il y a lieu de réviser ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 12 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #507 relatif au traitement des élus municipaux.

2019-04-55 Avis de motion – Règlement #508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial

Le conseiller Benoît Couture donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial en vertu des dispositions de la section III du chapitre IV de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. chap. P-9.002).

1. Le bien patrimonial visé est l'église des Saints-Anges situé au 510, rue Principale à Ham-Nord sur le terrain connu et désigné comme étant le lot 44-D-P du rang B du cadastre du Canton de Ham.

2. Tous les éléments ci-dessus décrits sont cités pour des motifs historiques, emblématiques, paysagers ainsi que d'architecture et d'art à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment.

3. Le règlement de citation des éléments identifiés ci-dessus prend effet à la date de transmission de l'avis spécial au propriétaire du bien patrimonial.

4. Toute personne désirant émettre ses commentaires pourra le faire auprès du Conseil local du patrimoine lors de la rencontre publique convoquée pour être tenue le 30 avril 2019 à 19h00 à l'église des Saints-Anges au 510, rue Principale à Ham-Nord.

2019-04-56 **Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Rémi Beauchesne présente et dépose le PROJET de Règlement #508 concernant la citation de l'église des Saints-Anges de Ham-Nord à titre d'immeuble patrimonial. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier qu'aucun coût n'est relié à ce règlement pour la municipalité.

2019-04-57 **Offre de services – Analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, Q-2, r.35.2) impose de nouvelles obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser au plus tard en 2021 l'analyse de vulnérabilité de leur site de prélèvement;

CONSIDÉRANT QUE les articles 68 et 75 du RPEP imposent aux responsables des prélèvements municipaux alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) la production et la mise à jour aux 5 ans d'un *Rapport d'analyse de la vulnérabilité de leur source*;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme le mandat, l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet COPERNIC, assisté de l'entreprise Richelieu Hydrogéologie Inc., propose de collaborer avec la municipalité afin de l'aider à rencontrer ses obligations en lien avec l'analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable, mandat au coût de 21,700\$ + taxes (12,000\$ au niveau de l'étude hydrogéologique et 9,700\$ pour la production du rapport conformément à l'annexe IV du *Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec* (MDDELCC, 2016));

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord accepte l'offre de services de COPERNIC au montant de 21,700\$ + taxes afin de rencontrer ses obligations en lien avec l'analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable.

2019-04-58 **Embauche d'une ressource – Personne responsable de l'amélioration de la vie communautaire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désire sans cesse améliorer la qualité de vie de ses citoyens et ce, en assurant la pérennité des services déjà en place tout en améliorant la gamme des services offerts à sa population, permettant ainsi de dynamiser à son plein potentiel notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2018-2019, la municipalité a effectué, en concertation avec sa population, une Planification Stratégique, la mise à jour de sa politique MADA (Municipalité Amie des Aînés) et le commencement de la démarche MAE (Municipalité Amie des Enfants), initiatives ayant permis de cibler des actions à mettre en place, actions dédiées à l'amélioration des services en place;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire par le fait même consolider certains services en leur allouant plus de temps tels que :

- Développer, coordonner et bonifier l'offre des loisirs et culture dans la municipalité;
- Créer un partenariat fort et durable avec notre école primaire par la mise en place d'activités conjointes plus fréquentes;
- Planifier, organiser et faire un suivi du « service de garde Horizon » ainsi que du volet estival des camps de jours;
- Soutenir et accompagner les organismes de Ham-Nord et leurs bénévoles;
- Faire la mise en œuvre des actions ciblées dans la Planification Stratégique, dans la mise à jour de la MADA (Municipalité Amie des Aînés) et dans la nouvelle accréditation MAE (Municipalité Amie des Enfants);
- Améliorer l'accessibilité à notre population aux services offerts par les différents organismes communautaires disponibles dans la MRC d'Arthabaska;
- Améliorer l'implication de notre municipalité dans les activités de regroupement intermunicipales tels que le « Service d'Entraide des Hauts Reliefs (Sécurité alimentaire) » et les « Loisirs Collectifs des Montagnes »;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à terme et concrétiser les actions ciblées en 2018-2019 ainsi que pour assurer la pérennité des services en place, la municipalité évalue qu'il serait pertinent de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne au sein de l'équipe municipale à la fréquence de 25 à 30 heures par semaine, personne ayant comme responsabilité le mandat de veiller à l'amélioration de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recherche une personne dynamique, dévouée, sociable, débrouillarde et ayant à cœur la vitalité de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a approché Mme Annie Mercier au cours des dernières semaines puisqu'elle est déjà très impliquée dans son milieu et que suite à notre approche, celle-ci se montre intéressée par le poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mercier détient les qualités recherchées afin de combler le nouveau poste de « responsable de la vie communautaire »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord procède à l'embauche, à compter du lundi 6 mai 2019, de Mme Annie Mercier afin de combler le nouveau poste de « responsable de la vie communautaire » et qu'un taux horaire de 18.50\$/heure lui soit accordé.

2019-04-59 **Projet couverture internet et cellulaire – Appui de la municipalité du Canton de Ham-Nord à Sogetel Inc.**

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides ;

ATTENDU QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales ;

ATTENDU QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel;

QUE l'appui de la municipalité du Canton de Ham-Nord soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100 % du territoire de notre municipalité.

2019-04-60 **Fonds de développement du territoire (FDT) – Demande de 7,000\$ pour le Plan visant l'amélioration de la sécurité des déplacements actifs**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord soumette un projet visant à élaborer un « Plan d'action (planification et évaluation) afin d'améliorer les déplacements actifs », demande d'aide financière de 7,000\$ dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) 2016-2019 de la MRC d'Arthabaska.

2019-04-61 **Soumission de l'organisme Vivre en Ville pour le plan visant l'amélioration de la sécurité des déplacements actifs**

ATTENDU QUE lors de la « Planification Stratégique » municipale ainsi qu'au cours de la mise sur pied d'un nouveau plan d'action dans le cadre de notre démarche MADA, la sécurité des usagers de notre réseau routier (particulièrement dans le périmètre urbain) est ressortie à plusieurs reprises comme étant une priorité que les résidents ont ciblée comme étant "à améliorer";

ATTENDU QUE l'organisme "Vivre en ville" offre à notre municipalité un soutien dans la planification et l'évaluation d'intervention visant à rendre les déplacements actifs plus sécuritaires et qui permettront d'avoir un impact réel sur la sécurité de nos citoyens;

ATTENDU QUE l'offre de services de l'organisme "Vivre en ville" est d'un montant de 10,000\$ + taxes pour une banque d'heures maximale de 130 heures facturées selon l'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE l'offre de services de l'organisme "Vivre en ville" au montant de 10,000\$ + taxes pour une banque d'heures maximale de 130 heures et dont les heures seront facturées selon l'utilisation soit acceptée.

2019-04-62 **Fonds de développement du territoire (FDT) – Demande de 5,000\$ pour le projet des Jeux d'eau**

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord soumette un projet visant l'aménagement d'un projet de Jeux d'eau au Parc du 150^e, demande d'aide financière de 5,000\$ dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) 2016-2019 de la MRC d'Arthabaska.

2019-04-63 **Soumissions de l'entreprise Cameleoh pour l'aménagement des Jeux d'eau**

CONSIDÉRANT les démarches mises en place au cours des derniers mois, en concertation entre le comité de bénévoles et la municipalité, afin de pouvoir mettre en place un projet de « Jeux d'eau » dans le Parc du 150^e ;

CONSIDÉRANT les contraintes budgétaires qui se doivent d'être respectées afin de mettre à terme le projet;

CONSIDÉRANT la demande fait à l'entreprise Cameleoh de fournir à la municipalité diverses options (soumissions) permettant de bien évaluer les différentes alternatives selon le budget disponible;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, la municipalité désire obtenir une confirmation de l'entreprise Cameleoh comme quoi la facturation de la main-d'œuvre sera effectuée selon le principe des heures travaillées = les heures facturées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 propositions de coûts, soit : option #1 - 54,619.45\$, option #2 - 56,732.11\$ et option #3 - 58,111.81\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que le projet soit mis en place dès juin 2019 afin que les citoyens puissent en bénéficier le plus tôt possible pour l'été 2019 ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, en concertation et en partenariat avec le Comité de bénévoles, accepte la soumission de l'entreprise CAMELEOH au montant de 54,619.45 taxes incluses, et ce, conditionnellement à la réception d'une confirmation par l'entreprise que la facturation de la main-d'oeuvre sera effectuée selon le principe des heures travaillées = les heures facturées ainsi qu'à la confirmation que le projet sera réalisé en juin 2019.

2019-04-64 **Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai**;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Découvrir c'est voir autrement ».

2019-04-65 **Adhésion à la Télévision Communautaire des Bois-Francs (TVCBF)**

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère à l'organisme sans but lucratif « Télévision Communautaire des Bois-Francs (TVCBF) », cotisation au montant de 25\$.

2019-04-66 Adoption du rapport financier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le Rapport financier de la municipalité pour l'année 2018, préparé par la firme comptable Pellerin Aubert Ramsay Provencher Inc. et présenté par Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, soit adopté.

2019-04-67 Inscription - Congrès de la COMBEQ 2019

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiment et environnement, à participer au congrès 2019 de la COMBEQ qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai prochain à Québec.

2019-04-68 Relai pour la vie – Activité de l'école primaire

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50 \$ au projet de la soirée cinéma de la classe de Mme Sabrina Hudon (3^e année de l'école primaire) et Mme Marylène Provencher (4^e et 5^e année), activité dont les profits seront remis au Relai pour la vie de la Société Canadienne du Cancer et d'en autoriser le paiement;

DE PERMETTRE à l'école primaire d'utiliser gratuitement la machine à pop-corn (incluant les sacs de grains et beurre) lors de cette activité.

2019-04-69 Proclamation de la semaine de l'Action bénévole

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés ;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat ;

ATTENDU QU'il est de mise pour tous les citoyennes et citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens, proclame par la présente que la semaine du 7 au 13 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2019.

DE PLUS, le Conseil municipal invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

2019-04-70 Fondation Réal Lavertu - Demande de don

IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 200\$ à la Fondation Réal-Lavertu pour l'année 2019 et d'en autoriser le paiement.

2019-04-71 Projet CAP Éco-Communautaires

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 850 \$ afin de soutenir le projet du Centre d'Apprentissage en Pratique (CAP) Éco-Communautaires pour l'année 2019 et d'en autoriser le paiement.

2019-04-72 Reddition de comptes 2018 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTMDET

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 164,066 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2018 de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE soit informé le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2019-04-73 **Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Mathieu Couture (Directeur général), soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De l'invitation à une rencontre qui sera tenue le 9 avril à Notre-Dame-de-Ham ayant comme thème de discussion « l'importance des services de proximité »;
2. De l'invitation de l'entreprise Kheops International USA qui célèbre ses 25 ans en juillet 2019;
3. De l'accueil au Centre Communautaire de la rencontre du 23 avril 2019 à 19h du Comité de Sécurité Publique (CSP) de la MRC d'Arthabaska;
4. De la tenue d'une présentation publique du Conseil Local du Patrimoine le mardi 30 avril 19h à l'église;
5. De la présentation de la Politique MADA – mercredi le 8 mai de 13h30 à 15h30 au Centre Communautaire;
6. D'une question en provenance de l'assistance sur l'avancement de la mise à jour de la réglementation municipale traitant des animaux;
7. D'une question en provenance de l'assistance sur les services des « 1^{er} répondants » sur notre territoire.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.